



Département du Finistère
Commune de CAMARET-SUR-MER

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le
ID : 029-212900229-20220413-DEL2221-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2022

Convocation et affichage : 02/04/2022	
Affichage Procès-verbal :	
Nombre de conseillers en exercice : 23	
Présents : 19	Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril 2022 à 20 h, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Joseph LE MÉROUR, Muriel LE MÉROUR, Claude TANIQU, Jacqueline HUGOT, Claude LEBERTRE, Jacques SANQUER, Maryvonne LE FLOCH, Monique HERRY, Thierry BETRANCOURT, Gilles LE ROY, Marine BROGLIN, Xavier MENESGUEN, Laurent JULIEN, Edith GUELLEC, Johanne PASQUET, Christiane LAGADIC, Michele CALVEZ, Raymond POUDOULEC, Christian BLAIZE.

Absents excusés : Mme LE LEROUX LE PAGE donne pouvoir à M. Xavier MENESGUEN ; M. Bertrand MARTIN donne pouvoir à M. Thierry BETRANCOURT, Mme Gaëlle PRIOL donne pouvoir à Mme Edith GUELLEC ; Mme Servane LE ROY donne pouvoir à Mme Johanne PASQUET.

Secrétaire de séance : Christian BLAIZE.

Délibération n° 22.21 | 7.1.2 Décisions budgétaires

Approbation des comptes de gestion 2021 : Camping

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après rappel des résultats du compte administratif de l'exercice 2020 après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

STATUANT :

- 1° - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,
- 2° - sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 se résumant comme ci-après,
- 3° - sur la comptabilité des valeurs inactives,

Camping	Compte de Gestion	Section d'investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	Prévisions budgétaires totales	221 016.49	305 200.45	526 216.94
	Titres émis	76 063.77	394 952.92	496 170.58
Dépenses	Prévisions budgétaires totales	221 016.49	305 200.45	526 216.95
	Mandat émis	67 375.43	245 813.12	313 188.55
Résultat de l'exercice		8 688.34	149 139.80	
Résultat N-1		119 952.72	25 153.89	
Résultat de clôture		128 641.06	174 293.69	302 934.75

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Déclare que le compte de gestion du Budget annexe du Camping dressé pour l'exercice 2021 par Madame ROBIN, Trésorière, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Joseph LE MÉROUR

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.